

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le mardi 16 décembre 2014 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Madame	Audrey Couturier,	conseillère

Et

Mme Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 20 h 05 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Remboursement téléphone cellulaire – Superviseur des loisirs et de la culture
3. Révision budgétaire 2014 – Office municipal d’habitation de Pointe-aux-Outardes
4. Achat crépine de piscine – Service incendie
5. Période de questions
6. Fermeture de la session

2014-12-299  
6189

**REMBOURSEMENT CELLULAIRE – SUPERVISEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le superviseur des loisirs et de la culture utilise son cellulaire dans le cadre de son emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le superviseur a déjà son cellulaire personnel qui va utiliser pour le travail afin d’être rejoint en tout temps par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais mensuels pour les téléphones des employés cadres est de 25 \$, plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l’unanimité, que la Municipalité rembourse à M. Herman-Carl Gravel, superviseur des loisirs et de la culture, un montant de 25 \$ par mois, plus taxes, pour l’utilisation de son cellulaire, afin d’être rejoint en tout temps par la municipalité.

2014-12-300  
6189

**RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014 DATÉE DU 8 DÉCEMBRE 2014 - OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l’unanimité, d’accepter la révision budgétaire 2014, datée du 8 décembre 2014, de l’Office municipal d’habitation de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes augmente à 6 695 \$ pour l’année 2014.



Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**ACHAT D'UNE CRÉPINE DE PISCINE - SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'** une nouvelle crépine de fond améliorerait les opérations du service incendie lors de l'utilisation de la piscine;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de la compagnie Aréo-Feu pour une crépine de piscine.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat d'une crépine de piscine pour le service incendie auprès de Aréo-Feu, au coût de 494.39 \$, taxes incluses, plus les frais de transport.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2014-12-302  
6190

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par la conseillère Audrey Couturier, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 10.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE